



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.67.07.09.02.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG

Séance du 27 décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Monsieur Francis LARROQUE (Maire), Hervé BERGEROT (3^{ème} Adjoint), Jean-Claude CAZENAVE, Cédric LAGARDÈRE et Jérémy LAUDA ; Mesdames Amandine POUSTIS (2^{ème} Adjointe) et Sandy LARROQUE.

<i>Membres en exercice</i>	<i>09</i>
<i>Membres Présents</i>	<i>07</i>
<i>Membres Absents</i>	<i>02</i>
<i>Pour</i>	<i>07</i>
<i>Contre</i>	<i>00</i>
<i>Abstention</i>	<i>01</i>

Absent et excusé : Monsieur Jacques LAULHÉ (1^{er} Adjoint au Maire).

Absent : Monsieur Lionel POURTAU-MONDOUTEY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy LAUDA.

Monsieur Jacques LAULHÉ a donné procuration à Monsieur Francis LARROQUE pour l'ensemble des votes.

OBJET : Adhésion au Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) de Laà-Mondrans et Ozenx-Montestrucq.

Monsieur le Maire rappelle que notre Commune a lancé une réflexion sur l'éventuelle intégration de notre école au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) de Laà-Mondrans et Ozenx-Montestrucq.

Lors de la précédente séance du conseil municipal en date du 08 décembre 2016, un long et constructif débat s'était instauré quant à savoir si notre conseil pouvait se prononcer favorablement sur la suite à donner à cette procédure d'intégration. A cette occasion, un budget prévisionnel avait été présenté aux conseillers ; de même qu'une ébauche d'organisation et de fonctionnement pour la rentrée scolaire 2017 / 2018. Il apparaissait des différences notables entre le document budgétaire synthétique présenté par le syndicat et l'estimation des coûts fait par notre Commune

Face aux trop nombreuses interrogations et approximations constatées, il avait été décidé de sursoir à cette décision afin que Monsieur le Maire puisse rencontrer Madame l'Inspectrice d'académie d'Orthez et qu'une réunion avec le président du RPI soit organisée.

A l'issue de ces rencontres, Monsieur le Maire se présente donc devant le conseil pour apporter les éléments demandés.

Il est ainsi confirmé que notre école ne dispose pas d'un effectif suffisant pour espérer pouvoir conserver de façon pérenne les deux classes actuelles. La rencontre avec les représentants du syndicat a toutefois permis de faire valoir nos observations. Il apparaît que les coûts de fonctionnement avaient été sous-estimés et que nos soucis de voir ces derniers maîtrisés et contenus soient désormais partagés par tous.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la suite à donner.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir très largement délibéré,

DECIDE sept voix POUR et une ABSTENTION, l'adhésion de l'école de Loubieng au Regroupement Pédagogique (R.P.I.) de Laà-Mondrans et d'Ozenx-Montestrucq.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de cette décision,

CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du RPI de Laà-Mondrans et d'Ozenx-Montestrucq,
- Monsieur le Maire de Laà-Mondrans,
- Madame la Maire d'Ozenx-Montestrucq,
- Aux parents d'élèves de la Commune de Loubieng.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire,
Francis LARROQUE.

